



PROCÈS-VERBAL

**Assemblée générale 2016-2017 de
L'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
1^{ère} Assemblée générale ordinaire
Automne 2016
21 septembre 2016
16h00
A8 - 334**

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV :

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke

AG = Assemblée générale de l'AGED

CA = Conseil d'administration de l'AGED

CDAI = Club de droit des affaires et investissement

CE = Conseil exécutif de l'AGED

CM = Conseil des membres de la FEUS

FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

ODJ = Ordre du jour

PV = Procès-verbal

RGs = Règlements généraux

Respo Acad = Responsable aux affaires académiques de l'AGED

Respo Comm = Responsable aux communications de l'AGED

Respo Commandites = Vice-Président aux relations professionnelles de l'AGED

VP = Vice-Président de l'AGED

Respo Externe = Responsable aux affaires externes de l'AGED

Respo Social = Responsable aux affaires sociales et sportives de l'AGED

Respo Admin =- Responsable aux affaires administratives

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Nicolas Desilets-Laforge déclare l'Assemblée ouverte.

2. Désignation du preasidium

Nicolas Desilets-Laforge propose Olivier Surprenant comme président d'Assemblée et Antoine Poirier-Godon comme secrétaire d'Assemblée.

La proposition est appuyée par Gabriel Ouellette.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'Ordre du jour

Justin Chenel aimerait ajouter le point : rapport de la CADED. C'est un point décisionnel.

La proposition est appuyée par Nicolas Desilets-Laforge.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 septembre 2016

Gabriel Ouellette propose l'adoption telle que présentée.

La proposition est appuyée par Philippe Normandeau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. (I) Achat irrégulier du Conseil exécutif

Le CE a acheté des tables de baby foot d'une somme totale de 1800 \$. Il y a eu dérogation aux règlements de l'AGED sur ce point. Le président du CE s'en excuse et explique qu'il pèse le poids de cette erreur. Une attention particulière sera portée à l'avenir pour ne pas qu'un cas semblable se reproduise.

6. (D) Rapport du Comité féministe

Gabrielle Pilon-Boucher explique que le comité a été mandaté pour faire un rapport sur l'état de la sécurité à la Commission des Liqueurs (CDL).

Démarches mises en place par la CDL :

- 1) Pourparlers avec la direction de la CDL
- 2) Sensibiliser les employés au problème.
- 3) Augmenter la vigilance des portiers.
- 4) Implanter la campagne « Sans oui c'est non ».

En général, le comité a remarqué que les normes étaient difficilement quantifiables et la CDL n'a pu prouver que leurs démarches ont été fructueuses.

Une liste de recommandations a été émise pour faire suite à cette évaluation :

- 1) Continuer le suivi avec la CDL.
- 2) Mettre la pression sur le gérant du bar.
- 3) Suivi par les bénévoles œuvrant dans le comité.
- 4) Faire un sondage à l'hiver pour voir si la situation s'est améliorée.
- 5) Faire de la pression sur tous les établissements où l'AGED fait des événements à caractère social.

Philippe Normandeau souhaite que soit faite une mise en situation de ce qui s'est passé.

Président : point d'ordre : demande aux gens d'énoncer leur nom clairement avant de s'adresser à l'Assemblée.

Anne Marchand explique que la problématique du GHB fût soulevée pour la première fois lors de l'AG ordinaire de l'AGED du mardi 19 au jeudi 21 janvier 2016. Suite aux préoccupations de membres de l'AGED, un "Comité GHB" fût créé pour "analys[er] le problème, dresse[r] un rapport et propose[r] des solutions au problème de GHB à la CLD".

Lors de l'AG ordinaire du 15 mars 2016, le Rapport du Comité consultatif chargé d'évaluer les enjeux reliés à la présence potentielle de drogue de soumission dans les activités étudiantes hors campus de l'AGED (ci-après "Rapport du Comité GHB") fût présenté aux membres et les recommandations du rapport, incluant le boycott de la CLD furent adoptées. Lors de cette même AG, le Comité féministe fût créé à l'occasion de l'adoption de la refonte des Règlements généraux de l'AGED, par l'article 78.1. Son mandat est notamment : "[d']assurer le suivi de la prévention des drogues de soumission et des violences à caractère sexuel dans les activités de la Faculté".

Par la suite, lors de l'AG ordinaire du 29 mars 2016 de l'AGED, le boycott de la CLD fût levé et les membres présents à l'AG mandatèrent plutôt le CE et le Comité féministe "de faire un suivi de l'avancement des démarches de la Commission des

liqueurs face aux problématiques soulevées par notre rapport et qu'un second rapport soit produit dans 2 mois."

Camille Rochefort-Racicot demande si le comité a des suggestions concrètes à faire à la CDL puisque celui-ci trouve que les mesures que l'établissement a prises ne le sont pas.

Anne Marchand souhaiterait que la CDL transmette plus d'informations sur les moyens précis qu'elle a utilisés. Elle est allée à la CDL personnellement une certaine soirée et n'a pas remarqué d'efforts particuliers.

Philippe Bédard avance que malgré les mises en garde, les gens vont quand même à la CDL.

Anne Marchand dit que la présence des bénévoles serait la solution la plus pragmatique.

Nicolas Desilets-Laforge souligne qu'il y a eu bonne foi de la part de la CDL mais qu'aucune action concrète n'a été posée. Il voudrait étendre la campagne de sensibilisation et recommander fortement la campagne « Sans oui c'est non » aux différents bars de Sherbrooke.

Gabriel Ouellette reconnaît que la recommandation du sondage est pertinente mais demande qui va s'en occuper. Il serait pertinent que ce soit le comité féministe et d'ajouter une mention à cet effet.

Oliver Leblanc rappelle que le rapport est un point décisionnel qui doit être adopté. Si on veut faire des propositions de mandat, cheminons en ce sens.

Nicolas Desilets-Laforge propose l'adoption des recommandations et propose de mandater le comité féministe de s'occuper de l'application des recommandations et de faire un suivi dans une assemblée future.

La proposition est appuyée par Gabriel Ouellette.

Olivier Surprenant précise que quand une proposition est formulée ainsi, le comité est impliqué mais que le CE aura sa part à faire aussi.

Anne Marchand aimerait rajouter une recommandation afin de favoriser les établissements de bar qui appliquent des démarches concrètes pour prévenir la problématique de la présence potentielle de drogues de soumission.

La recommandation ne sera pas ajoutée car n'a pas passé à l'amiable.

Ilona Bois Drivet se questionne à savoir si le comité a les ressources nécessaires pour assurer une surveillance bénévole lors des événements de l'AGED à la CLD comme le suggérait Anne Marchand. Également, la recommandation avancée par Anne Marchand

qui viserait à favoriser les établissements qui appliquent des démarches concrètes pour prévenir la problématique de la présence potentielle de drogues de soumission implique les comités sociaux et leur champ d'activités. S'ils n'ont pas été consultés, cela peut créer des conflits.

Pour répondre à la première partie de la question, Gabrielle Pilon-Boucher explique qu'elle veut fonctionner comme aux intégrations, donc sur une base volontaire. Le noyau du comité peut faire une rotation. Ils sont quatre donc une personne par semaine. Concernant la recommandation, elle ne voit pas l'impact sur le comité promo.

Catherine Arsenault avance que le contexte des événements hors faculté à venir sera différent de celui des intégrations. Dans un bar il y a d'autres étudiants que ceux en droit.

Anne Marchand explique que les personnes ressources seraient facilement identifiables, ce qui amènerait un élément de crédibilité supplémentaire.

Gabrielle Pilon-Boucher rappelle que c'est la première année d'existence du comité, donc les responsables n'ont rien sur quoi se baser, et que le comité va faire de son mieux.

Valérie Gauthier aimerait savoir ce que le comité a fait concrètement durant les intégrations?

Gabrielle Pilon-Boucher détaille que les bénévoles se sont promenés pour distribuer des bouteilles d'eau, qu'ils ont effectué une surveillance sur le terrain, que Rodrigue Turgeon a fait une intervention et que certains intégrés ayant trop bu ont été accompagnés.

Olivier Surprenant demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 5

Abstention : 2

La proposition est adoptée à majorité

La dissidence de Philippe Bédard est notée au PV.

Anne Marchand propose que l'AGED et ses comités membres favorisent dans ses activités les bars offrant des mesures concrètes afin de prévenir les violences à caractère sexuelle et l'ingestion de drogues de soumission.

La proposition est appuyée par Karine Allaire.

Catherine Arseneault avance que cette mesure est délicate à mettre en place car elle entre en conflit avec la démarche déjà difficile de recherche de commandites.

Laurence R. Contant croit également que cette mesure touche le comité promo et plus généralement toute l'AGED. Les comités pourraient être pénalisés puisqu'il est déjà difficile pour eux de trouver des commandites.

Alexandra Diallutto-Perez propose que le comité pose des affiches « Sans oui c'est non », afin que l'initiative vienne de nous et non du bar.

Justin Chenel trouve que le mot « favorise » contenu dans la proposition est vague. Jusqu'à quel point doit-on favoriser? Quel genre d'efforts doivent faire les bars? Il faudrait raffiner la proposition.

William Julien-Courchesne, en réponse à Catherine Arseneault et Justin Chenel, avance que le mot « favoriser » ne veut pas dire bloquer complètement. Il donne la marge de manœuvre nécessaire pour s'ajuster.

Marie Talaia Coutandin émet l'idée que ce n'est pas en allant contre quelque chose mais plutôt en allant dans le flot de la société qu'on change les choses.

Philippe Normandeau fait remarquer qu'aucun membre du comité promo n'est présent dans la salle et que ce sont les principaux intéressés. Ce n'est donc pas nécessairement le bon moment pour adopter la proposition.

Catherine Bernard mentionne l'option d'y aller étape par étape dans les décisions et les mandats du comité.

Camille Rochefort-Racicot demande s'il est possible de suspendre la proposition?

Le président évoque les choix de battre la proposition ou de faire une mise en dépôt.

Antoine Poirier-Godon propose la mise en dépôt de la proposition à la prochaine Assemblée générale.

La proposition est appuyée par Sandrine Bourgeois.

Anne Marchand réitère que le mot « favoriser » va laisser la marge de manœuvre nécessaire.

Philippe Normandeau se prononce en faveur de la mise en dépôt pour que les acteurs en question soient présents. Comme le mandat du comité est déjà lourd, il suggère de commencer par voir ce que celui-ci peut faire sur le terrain.

Iona Bois Drivet souligne que comme le comité est nouveau et que certains sujets qui concernent la définition du rôle du comité doivent être discutés en AG afin de prendre une décision concertée.

Olivier Leblanc rappelle qu'on devrait être en train de parler de dates selon la procédure.

Catherine Arsenault demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté.

Résultat du vote :

Pour : 32

Contre : 2

Abstention : 7

La mise en dépôt est adoptée à majorité.

Mention soleil au comité féministe.

Gabrielle Pilon-Boucher rappelle que chaque comité a le devoir d'être présent aux AG selon les RG de l'AG.

7. (I) CADED

Justin Chenel débute par des explications sur la CADED. Le coloc de la CADED est une fin de semaine de conférences regroupant six universités. La CADED demande à chaque université de financer l'événement à la hauteur de 2000\$. Avant de faire passer cette dépense au budget, il lui a été demandé de présenter un rapport.

L'Université d'Ottawa (l'Ud'O), où se tient l'événement cette année, a son propre comité organisateur et le rôle des représentants est de s'assurer que tout va être fait dans les règles de l'art.

Les constats du rapport sont les suivants :

- Peu de travail a été effectué à date par l'organisation de l'Ud'O.
- Présentement, le travail était centré sur la recherche de l'hôtel, de la salle de réception et du bar pour accueillir les participants.
- L'événement se tiendra les 28 et 29 janvier et accueillera 48 à 60 personnes.
- Le transport est organisé par l'Ud'O.
- La sélection de la délégation sera faite selon le principe « premier arrivé premier servi ».
- Certains commentaires ont été faits sur le choix des conférences de l'année passée, où il y avait eu plus de présentations faites sur des sujets de droit pénal

et de droit constitutionnel que de droit civil. Une conférence de droit notarial va être ajoutée.

Un montant de 2000\$ est demandé aux associations étudiantes pour faire diminuer le prix du billet de chaque étudiant. L'an passé, l'Université de Sherbrooke (l'UdeS) avait envoyé seulement 1000\$ et les étudiants de l'UdeS avaient dû payer plus cher pour l'événement. Le comité d'organisation de l'Ud'O espère que le billet va coûter 70\$ maximum.

Le montant doit être envoyé rapidement car le comité d'organisation a besoin de liquidité pour faire les dépôts exigés par les réservations.

Le CA de l'AGED a accepté de verser le 2000\$ conditionnellement à la présentation du rapport à l'AG.

Justin Chenel remet le rapport entre les mains de l'Assemblée.

8. (D) Création d'une fédération nationale de droit civil

Justin Chenel enchaîne avec la présentation du cahier des propositions.

« Il est soumis à l'Assemblée générale la proposition suivante :

CONSIDÉRANT que le droit fondamental d'association comprend le droit de former un regroupement d'associations ayant un objet commun ;

CONSIDÉRANT la pertinence pour les étudiants en droit civil de se regrouper afin de promouvoir et de défendre leurs droits et leurs intérêts notamment dans les domaines touchant aux affaires politiques et aux enjeux sociaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une plate-forme permettant aux étudiants en droit civil du Canada d'échanger sur des problématiques et des réalités communes

Il est proposé :

« Que l'Association générale se positionne en faveur de la création d'une fédération nationale des étudiants en droit civil. »

« Que l'Association générale mandate le responsable aux affaires externes de développer, en partenariat avec les autres facultés de droit civil, un plan de Règlements généraux. »

« Que l'Association générale se positionne en faveur de la tenue d'une Assemblée constituante afin de modifier et d'adopter les Règlements généraux de la fédération. »

La proposition est appuyée par William Julien-Courchesne

William Julien-Courchesne demande qui sera présent à l'Assemblée constituante des membres.

Justin Chenel explique que la proposition sera présentée aux AG des six universités concernées. Des suggestions de modifications pourraient être apportées par les AG. Au printemps, tous les étudiants pourraient venir voter dans une AG à Montréal.

Advenant la création d'une fédération nationale des universités de droit civil, il y aura des frais de cotisation de 1000\$ par session par université.

Philippe Bédard dit qu'avant de s'engager sur cette proposition, il faudrait avoir plus de détail sur la forme et le contenu du projet.

Justin Chenel fait remarquer qu'il serait intéressant d'appuyer la proposition car on ne prend pas position en faveur de la fédération mais plus en faveur de la démarche.

Émile Côté-Soucy invite à battre la proposition.

Justin Chenel propose de scinder la proposition.

L'Assemblée appuie.

On scinde en 3 la proposition.

Partie 1 :

Nicolas Desilets-Laforge invite à battre la proposition.

Gabrielle Pilon-Bouchard veut savoir ce qu'impliquerait le fait de se positionner en faveur de la proposition?

Justin Chenel explique qu'en théorie, cela donne une légitimité plus grande à l'Assemblée constituante. Advenant que cinq universités se positionnent pour, elles vont se fédérer de leur côté. Il y aura un référendum d'affiliation suite à l'Assemblée constituante.

Nicolas Desilets-Laforge demande le vote :

Résultats du vote :

Pour : 5

Contre : 20

Abstention : 19

La proposition est battue.

Partie 2 :

Justin Chenel invite à adopter cette proposition et aussi à rajouter des mandats plus précis.

Olivier Surprenant propose l'amendement suivant : après la virgule qui suit l'acronyme RG, écrire « qui favorise l'indépendance des associations facultaires. ».

La proposition est appuyée par Camille Rochefort-Racicot.

Rosalie Audette-Bourdeau demande des explications.

Olivier Surprenant explique qu'il y a une crainte de la centralisation des pouvoirs vers la fédération. Il serait important que ce soit les associations facultaires qui dictent la marche à suivre et non l'inverse.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Partie 3 :

Olivier Surprenant aimerait porter à l'attention de l'Assemblée qu'une Assemblée constituante permet de participer au cœur de la création de cette association de droit civil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nicolas Desilets-Laforge invite à être concis pour ne pas perdre le quorum.

9. (I) Rapport du Conseil des membres de la FEUS

Olivier Surprenant explique que Rodrigue Turgeon a demandé de faire un retour sur ce qui s'est passé à la FEUS cette année.

Justin Chenel explique qu'il voulait baser son rapport sur le PV du Conseil des membres (CM) du 20 juillet, mais que celui-ci est toujours indisponible. Il présente donc les éléments qu'il a pu recueillir :

- Les membres sont revenus sur l'appui que le Conseil a donné aux élèves expulsés à l'Université du Québec à Montréal alors qu'ils étaient en levée de cours.
- Ils sont revenus également sur les relations avec l'UEQ. Le CM n'a pas adopté de position ferme sur le sujet mais a tenu à rappeler au responsable des affaires

externes de la FEUS que son implication marquée au sein de l'UEQ n'allait pas dans le sens de la vision de la FEUS qui s'était positionnée contre l'affiliation à l'UEQ. Un ancien exécutif de la FEUS est maintenant sur le CE de l'UEQ.

- Selon le responsable social de la FEUS, les relations avec la sécurité se sont beaucoup améliorées. Les représentants de l'AGED lui ont rappelé que la FEUS doit avoir un discours plus revendicateur dû à l'attitude générale de la sécurité à l'égard des associations étudiantes.
- La FEUS est toujours en négociations avec la STS en ce qui concerne le nombre accru de navettes qui transportent les étudiants après les 5@8. Les multiples plaintes des chauffeurs en raison du comportement reprochable de certains étudiants avaient incité la STS à vouloir ramener ce nombre à la normale.

Philippe Bédard émet un mention de blâme aux exécutants de la FEUS pour ne pas avoir rendu le PV disponible à temps.

Gabriel Beauregard propose de mandater le responsable aux affaires externes d'informer le responsable social de la FEUS d'être plus transparent dans ses démarches avec la Sécurité et d'entrer en contact avec les différentes associations facultaires.

La proposition est appuyée par Nicolas Desilets-Laforge.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Justin Chenel explique qu'un travail a été fait cet été afin de conserver des acquis sur le plan des activités sociales. Il y a eu des dialogues avec le rectorat pour garder les 5@11 qui allaient être annulés. Les dates des 5@11 pour la session Automne-2016 sont décidées communément par la FEUS et les différentes associations étudiantes. La réunion s'est tenue jeudi passé, et il a été décidé que le premier 5@11 aura lieu à la fin octobre et l'autre à la mi-novembre.

Justin Chenel propose que l'AG se positionne contre le salaire accordé aux exécutants de la FEUS au Conseil des membres.

La proposition est appuyée par Philippe Normandeau.

Justin Chenel explique que les exécutants de la FEUS reçoivent un salaire de 175\$ par semaine souvent complété par des bourses de mérite, pour une implication d'environ quinze heures par semaines. Il supporte son point par les tergiversations des exécutants de la FEUS qui ralentissent leur travail.

Samuel Harris demande à Justin Chenel d'élaborer sur le travail de la FEUS.

Justin Chenel poursuit en parlant de trois démissions récentes au sein de la FEUS sur un total de neuf exécutants. Cela démontre selon lui des tensions au sein de l'organisation. Il y a également un mécontentement de la part des associations

facultaires qui se rencontrent pour discuter de l'attitude inadéquate de la FEUS. En CM, il a été reproché à la FEUS de se positionner plus prêt de l'administration de l'université que des associations facultaires. Or le rôle de la FEUS est de représenter ses membres, i.e. les étudiants.

Antoine Poirier-Godon demande si d'autres mesures ne pourraient pas être employées pour signifier à la FEUS notre mécontentement, dans l'optique où s'attaquer aux salaires des exécutants pourrait à juste titre être perçu comme une forme de provocation.

Justin Chenel précise qu'il n'envisage pas cette mesure uniquement en raison du travail relâché et de l'attitude de la FEUS. Il amène le point selon lequel Catherine Dubé aurait constaté que l'ampleur de sa tâche à la FEUS était semblable en terme d'implication à celle de son poste au sein de l'association de la faculté d'éducation. Il y aurait donc une injustice à cet égard.

William Julien-Courchesne considère que le fait d'offrir un salaire aux exécutants hiérarchise les rapports entre la FEUS et les différentes associations facultaires.

Samuel Harris demande si les exécutants pourraient démissionner si on leur retire leur salaire.

Justin Chenel avance que l'implication dans les organisations facultaires doit avoir pour motivation la cause étudiante. Retirer les salaires permettrait de s'assurer que les motivations soient les mêmes à la FEUS que partout ailleurs.

Samuel Harris se montre critique du fait que les associations étudiantes ne payent pas leurs exécutants. Il est d'avis que ce travail devrait être souligné par un salaire.

Sandrine Bourgeois prétend que si on appliquait la même idée dans les facultés, on verrait apparaître le même problème qu'à la FEUS.

William Julien-Courchesne rappelle il y a des bourses d'implication offertes qui peuvent pallier à l'absence de salaire des exécutants.

Marie Talaia Coutandin avance que l'implication étudiante doit rester un choix personnel basé sur la motivation.

Gabriel Ouellette invite l'Assemblée à parler à l'AG et non à une personne en particulier.

Olivier Surprenant demande la question préalable.

Le 2/3 est constaté

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 3

Justin Chenel propose que l'AG se positionne contre l'établissement de poste d'exécutant à temps plein à la FEUS.

Il explique que lors d'une discussion en comité d'étude, la FEUS a proposé que les postes d'exécutants deviennent des postes à temps plein (40h). Il s'en suivrait selon lui que les exécutants ne seraient plus des étudiants, et poursuit en arguant que le fait que les étudiants ne soient plus gérés par des étudiants est un problème.

Olivier Surprenant explique qu'un comité *ad hoc* a été formé à ce sujet. Il a été défini que les exécutants à temps plein peuvent aussi combiner des études à temps partiel en plus d'effectuer 40 heures de travail pour la FEUS.

Justin Chenel estime que si la proposition passe, la faculté va leur donner un salaire et que cela créera une hiérarchisation qui n'est pas souhaitable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. (D) Cahier de positions (disponible sur le site internet de l'AGED)

Olivier Surprenant invite l'Assemblée à profiter de l'AG pour se positionner.

William Julien-Courchesne identifie des positions du Cahier de positions de l'AGED à discuter (points 13 et 15).

Justin Chenel précise que de façon générale, lorsqu'une proposition tombe caduque elle disparaît. Il lance l'idée d'une position plus revendicatrice sur le point 9 car la FEUS ne respecte pas ce point.

Olivier Surprenant dit qu'une personne pourrait proposer que l'AGED demande des exécutant de la FEUS qu'elle soit plus persistante dans ses négociations et veuille bien rechercher des bénéfices pour les étudiants plutôt que de donner des cadeaux à la Sécurité.

Marie Talaia Coutandin invite Olivier Surprenant à reformuler de façon plus constructive.

Justin Chenel avance qu'on n'en est plus à appuyer toujours la FEUS et qu'il préfère sortir de cette façon de faire.

Félix Brissette propose que l'AGED se positionne pour la tenue des événements sociaux sur les plages horaires de 6@9 et 7@10.

Gabriel Beauregard exprime qu'il comprend l'attitude générale de l'AGED envers la FEUS, mais il trouverait déplorable de se mettre la FEUS à dos pour ce qui est des activités sociales.

Olivier Surprenant avance que des exécutants à la FEUS donnent des cadeaux à la Sécurité comme moyen de négociations. Il désire voir des exécutants qui veulent foncer et être là pour leurs membres.

Nicolas Desilets-Laforge précise que la proposition est une position de l'AG mais que ce n'est pas contre la FEUS. Elle permet simplement aux représentants de l'AGED au CM de défendre une position de l'AGED tout en tenant compte du contexte.

Kolia Frare aimerait avoir des précisions sur la nature des cadeaux mentionnés par Olivier Surprenant.

Olivier Surprenant explique qu'une politique sur les activités sociales avec alcool a été votée à la FEUS. Cette politique s'attaque entre autres aux 5@11 et vise également à imposer des restrictions sur les heures de vente du fort, limiter les drinks doubles et les bières fortes.

Justin Chenel propose d'amender la proposition pour ajouter « la tenue de deux 5@11 par faculté par session et à des moments différents pour chaque faculté. »

L'amendement est adopté à l'amiable.

La nouvelle proposition devient :

Justin Chenel propose la tenue de deux 5@11 par faculté par session et à des moments différents pour chaque faculté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Olivier Surprenant propose que l'AGED se positionne sur l'actuelle politique sur les activités sociales et pour l'élaboration d'une politique qui prend en compte la vie étudiante active de l'Université de Sherbrooke.

La proposition est appuyée par Antoine Poirier-Godon.

Justin Chenel précise que la volonté actuelle de l'exécutif de proposer l'adoption de plusieurs positions par l'AGED tient au fait que depuis deux ou trois sessions, les représentants de la faculté à la FEUS sont souvent dans l'impossibilité de se prononcer

sur les enjeux soulevés en CM en raison de l'absence de positions ou de mandats clairs de l'AGED à leur sujet.

Mise en contexte :

Lors de la dernière rencontre spéciale extraordinaire, le responsable aux activités sociales a dit que la politique ne fonctionnait pas. Des données probantes montrent qu'il y a eu plus d'incidents après la mise en application de la politique actuelle qu'avant et les problèmes se sont concentrés dans les événements des facultés de génie et d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. (D) Budget

Émile Côté-Soucy explique les éléments principaux du budget :

Il y a quatre fichiers importants regroupés entre détails charges et détails produits. Les recettes effectuées par les comités représentent des surplus. La liste des principaux commanditaires totalise 21 250\$. Il reste encore des commandites à recevoir. Concernant les cotisations reçues par l'AGED, une partie va au Centre de développement professionnel (CDP). La partie restante est répartie entre les deux sessions. La part de cotisation du CDP est d'environ 42%. Le montant des cotisations est de 38 400\$.

Le montant de 32 860\$ est explicable par le dossier fiscal de l'an passée.

Charges :

- Frais de roulements
- Immobilisations
- Chandails SherbrookeMachine
- Budget Redbull (vendus à perte)
- Dossier du café à l'Endroit
- Dossier fiscal
- Assurances (déjà payées)
- Dépenses administratives
- Journaux (abonné à l'Actualité, pour mettre à l'Endroit)
- Achat des bocks pour les intégrations (environ 1800\$ avec les couvercles)
- Frais bancaires (CIBC, très bon service)
- Dépenses extraordinaires (graphiste pour nouveau logo)
- Mobilier de l'Endroit (tables de baby foot, rénovations, nouvelles tables et chaises). Solde reporté sur deux ans, payé 50/50 avec la faculté.

Gabriel Beauregard demande ce qui se passe avec le café à l'Endroit.

Émile Côté-Soucy explique que les négociations sont difficiles car l'entente ne serait vraisemblablement que pour une demi-année, puisqu'à partir du retour de la bibliothèque, la distribution du café dans la faculté se fera exclusivement par la Coop.

Felix Brissette propose l'adoption du budget en bloc et souligne le bon travail du CE et d'Émile Côté-Soucy.

La proposition est appuyée par Nicoas Desilets-Laforge.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. (I) Club de débat

Samuel Harris souhaiterait la création d'un club informel avec peu de règles qui permette aux étudiants d'aborder et de discuter de sujets contemporains importants. samuel.harris@usherbrooke.ca.

Justin Chenel suggère d'organiser des événements ponctuels de « Bières et politique ».

13. Varia

Olivier Surprenant remercie le président de l'Assemblée de s'être déplacé.

Nicolas Desilets-Laforge remercie les membres présents et les encourage à inviter leurs amis à la prochaine AG.

Philippe Normandeau voudrait que les membres des comités viennent inscrire le nom de leur comité au PV pour pouvoir constater les comités absents à la rencontre.

Liste des comités :

Comité défié de mode
Avocat sans frontières
Comité féministe
Comité réforme des règlements de l'AGED
SimONU
Comité Promo
Droit vert l'Avenir
Comité Droit notarial
Comité communication et mobilisation
Comité casino
Law Games
Finissants

10. **Fermeture de l'Assemblée**

Constatant l'épuisement des points à l'Ordre du jour, Olivier Surprenant prononce la levée de la séance.